

C'EST TA JOURNÉE!

CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE | 5 à 12 ans

CONSIGNES ET CODE DE VIE



PROGRAMMATION

Inscription requise au boisbriand.ca
à compter du 4 février, 9 h

3 MARS | 9 H À 16 H ÉDUCAZOO

Explore un monde fascinant d'animaux rares! Tu découvriras des reptiles étonnants, des mammifères surprenants et bien d'autres créatures fascinantes. Après cette aventure éducative, si la météo est au rendez-vous, nous irons nous détendre et nous amuser à l'extérieur avec des jeux de glissade et par des activités en plein air.

Coût : 31 \$

6 MARS | 9 H À 16 H PARC-NATURE BOIS-DE-LIESSÉ

Passe une journée inoubliable au parc-nature du Bois-de-Liesse, où tu pourras profiter de la neige et relever des défis qui mettront tes talents d'aventurier à l'épreuve! Une belle occasion de t'amuser tout en explorant ce magnifique cadre naturel.

Coût : 31 \$

4 MARS | 9 H À 16 H DÉCOUVERTES SPORTIVES

Prêts à bouger et à découvrir de nouveaux sports? Voici l'occasion rêvée! Nous avons réservé une matinée entière pour l'exploration de sports émergents et d'activités insolites, pour une expérience unique et pleine de surprises!

Coût : 31 \$

7 MARS | 9 H À 16 H ANIMATION MUSICALE ET MINIGOLF

Prends part à la danse, au chant, au rythme et au jeu dans une interaction musicale des plus vivifiantes! Durant l'après-midi, place au minigolf qui viendra ajouter encore plus de plaisir à ta journée!

Coût : 31 \$

5 MARS | 9 H À 16 H ACTIVITÉ LUDIQUE DE PHOTO

Apporte ton objet lumineux préféré et prépare-toi à plonger dans l'univers fascinant du *light painting*! Une professionnelle t'accompagnera dans cette expérience créative où la lumière devient ton pinceau afin de réaliser des œuvres étonnantes.

Coût : 31 \$

SERVICE DE GARDE DE 7 H 30 À 9 H ET DE 16 H À 17 H 30

Coût : 9 \$ par jour

Service d'accompagnement également offert.
Information : 450 435-1954, poste 7241.



CONSIGNES

BESOINS SPÉCIFIQUES

Voici une liste exhaustive du matériel que l'enfant doit avoir en sa possession :

- Un sac à dos avec fermeture éclair contenant l'ensemble des effets personnels du participant;
- Boîte à lunch et lunch froid*;
- Une bouteille d'eau réutilisable;
- Espadrilles en tout temps;
- Habit de neige;
- Vêtements supplémentaires au besoin (sous-vêtement, chaussettes);
- Chandail chaud de type coton ouaté (si désiré);
- Désinfectant à main format de poche (si désiré).

Votre enfant ira jouer à l'extérieur tous les jours, donc prévoir des vêtements de neige.

*Attention! Pas d'aliments contenant des arachides.

VÊTEMENTS ET ARTICLES PERSONNELS

Tous les effets personnels doivent être identifiés. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets ou vêtements perdus ou volés.

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Lire attentivement les informations indiquées sur votre confirmation (choix de la journée);
- Lors de votre arrivée, demeurez avec votre enfant jusqu'à la prise des présences, et ce, afin de vous assurer que celui-ci est bien inscrit;
- En tout temps, aucune attente des retardataires.

FORMATION DES GROUPES

Les groupes sont formés par l'ordinateur selon les dates de naissance des enfants et ne peuvent être modifiés. Toutefois, notez que les enfants sont dans les mêmes locaux. Ils dînent, participent aux rassemblements et se rendent à certaines activités ensemble.

DOSSIER MÉDICAL

N'oubliez pas d'aviser le Service des loisirs ou de modifier le dossier de votre enfant via votre compte loisirs de tout changement de santé et de nous faire part de ses allergies. Veuillez nous indiquer si votre enfant présente un comportement qui nous amènerait à adopter une approche particulière.

CONSIGNES – SUITE

ALLERGIES

Plusieurs enfants ont des allergies aux arachides, aux noix et à leurs dérivés. Par conséquent, ne mettez pas ces aliments dans la boîte à lunch de votre enfant. Même si vous avez identifié une allergie dans son dossier et s'il s'agit d'une allergie sévère, nous vous suggérons d'en aviser les animateurs chaque jour (possibilité de changement d'animateur). Pour des raisons de sécurité, votre enfant devra avoir son ÉpiPen sur lui en tout temps.

MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez remplir et signer la fiche de contrôle médical disponible auprès de l'animateur de votre enfant ou d'un animateur du service de garde. Vous devez y mentionner le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie ainsi que la fréquence. Vous devez vous assurer que son nom apparaît sur le contenant du médicament. De plus, un « ice pack » devra être fourni dans le cas où le médicament doit demeurer au frais. Il est de votre responsabilité de récupérer le médicament en fin de journée.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Il est de la responsabilité des parents de venir chercher leur enfant ou de déléguer une personne de leur choix s'il :

- éprouve des malaises l'empêchant de participer aux activités;
- perturbe son groupe;
- a un problème de santé publique : poux, maladies contagieuses, etc.

Si le Service des loisirs est dans l'obligation de demander au parent de venir chercher l'enfant et que le parent est incapable de le faire dans un délai d'une heure, des frais de 15 \$ l'heure seront facturés pour les heures de garde privée.

ANNULATION/REMBOURSEMENT

Le participant pourra demander un remboursement (avec les frais applicables), jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la journée à annuler. Aucun remboursement ne sera accordé si la demande n'est pas transmise dans les délais prescrits.

Remboursements possibles :

- Régulier : 80 % des frais d'inscription;
- Raisons médicales : remboursement des frais d'inscription de la journée avec présentation d'un billet médical (blessure, maladie ou autres), et ce, avant la journée à rembourser.

Faire la demande par écrit et l'acheminer au Service des loisirs par télécopieur au 450 437-9397 ou par courriel à inscription@ville.boisbriand.qc.ca ou la déposer à l'accueil de l'hôtel de ville (940, boul. de la Grande-Allée).

SERVICE DE GARDE

HORAIRE

7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30.

- Activités libres sous la supervision d'animateurs;
- Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde sont sous la responsabilité du parent jusqu'à l'ouverture du camp (9 h) et doivent avoir quitté les lieux à 16 h avec un adulte autorisé;
- Pour des raisons de sécurité, si un enfant est laissé à lui-même avant 9 h ou si personne n'est venu le chercher après 16 h, celui-ci sera automatiquement intégré au service de garde et des frais de 15 \$ par jour seront exigés.
Ceux-ci devront être acquittés sur place, en argent comptant;
- Pour les enfants inscrits, les heures du service de garde doivent être respectées. Après 17 h 30, des frais de 5 \$ par enfant, par tranche de 15 minutes entamées, seront exigés avant de quitter.

IMPORTANT

Par mesure de sécurité, **à l'arrivée et au départ de votre enfant**, vous devez présenter la carte-loisirs de l'enfant OU en donner le numéro OU présentez-la de votre cellulaire.

ABSENCE

Signalez toute absence ou maladie contagieuse en composant le 450 435-1954, poste 248 en spécifiant les informations suivantes :

- Le nom de l'enfant;
- La raison de l'absence ou la maladie.

Aucun appel n'est effectué pour vérifier les absences non signalées par le parent.

CODE DE VIE

ENGAGEMENT DU PARENT

Lorsqu'un parent, tuteur ou responsable inscrit son ou ses enfant(s) aux activités du camp de jour, il s'engage à :

1. Divulguer au représentant du Service des loisirs tout élément ou situation au dossier médical de son enfant qui est pertinent pour assurer la sécurité de l'enfant ou pour assurer un comportement harmonieux au sein de son groupe.
2. Prendre connaissance du Code de vie, en accepter le contenu et s'engager à en expliquer la teneur à son enfant inscrit au camp de jour.
3. Venir chercher son enfant ou, selon le cas, de ne plus l'amener au camp, notamment, dans les circonstances suivantes :
 - L'enfant éprouve des malaises physiques l'empêchant de participer aux activités;
 - L'enfant perturbe significativement son groupe ou manifeste des problèmes de comportement;
 - L'enfant a un problème de santé publique : poux, maladie contagieuse ou autres;
 - L'enfant fait l'objet d'une suspension ou d'une expulsion en vertu du Code de vie.

Afin d'améliorer le service et la qualité de vie de tous les participants inscrits aux camps de jour, le Service des loisirs se réserve le droit d'exclure tout participant qui :

- met sa sécurité et celle des autres en danger;
- manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent;
- manque de respect envers le matériel utilisé et les lieux visités;
- n'observe pas les règlements spécifiques expliqués par le personnel d'animation pour la durée de l'activité à laquelle il est inscrit.

Dans les cas ci-haut mentionnés, les mesures suivantes pourront être appliquées :

- L'enfant est averti verbalement par l'animateur. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par l'un des membres du personnel d'animation;
- L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent est avisé verbalement en fin de journée par l'un des membres du personnel d'animation;
- L'enfant est suspendu pour une journée, au choix du responsable de l'activité. Un avis écrit est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion citée ci-dessous. Il n'y a pas de remboursement pour la journée de suspension;
- L'enfant est exclu du camp par la Ville de Boisbriand. Le responsable avise le parent par écrit et voit au remboursement selon la politique en vigueur.

Il est à noter que ces mesures ne font pas nécessairement l'objet d'une gradation. Elles seront appliquées selon la gravité de la situation et la répétition des manquements. Si l'enfant fait l'objet d'une suspension ou d'une exclusion, le parent doit venir chercher son enfant et, selon le cas, ne plus l'amener au camp.

CODE DE VIE – SUITE

ENGAGEMENT DU PARENT – SUITE

De manière plus générale, le parent doit comprendre que les enfants ayant des troubles de comportement les empêchant de fonctionner au sein d'un groupe doivent être encadrés adéquatement. La Ville de Boisbriand a une obligation d'accommodement à l'égard de ces enfants, cependant, dans la mesure où leur présence engendre une contrainte excessive pour la Ville, elle ne peut être obligée d'assumer cette situation.

Dans la mesure où un enfant se présente ou demeure quand même au camp alors qu'il se trouve dans l'une ou l'autre des situations prévues au point 3, le parent reconnaît et accepte que son enfant soit placé sous la responsabilité d'un employé de la Ville de Boisbriand et qu'il aura à rembourser à la Ville de Boisbriand les frais de surveillance de son enfant en garde privée au taux horaire de 15 \$ de l'heure.

INFORMATION :

Service des loisirs

450 435-1954, poste 7241

fschultz@ville.boisbriand.qc.ca

